

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 août à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Coullons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOUCHER David, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 août 2020

**PRÉSENTS** : David BOUCHER, Jean-Philippe DEVIENNE, Stéphanie CHEVALLIER, Philippe NICOLAS, Bernadette POIRIER, Guy CARMIER, adjoints

Michel POUPET, Francine CASTERAN-DAVID, Stéphane GAUDICHON, Patricia JUBLOT, Sébastien CHAVET, Nathalie HENRY, Ludivine BOISTARD, Julie SAPIN, Hugo SUFFIT, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Séverine DEPOILLY (pouvoir à Ludivine BOISTARD), Frédéric HUBERT (pouvoir à Philippe NICOLAS), Céline TACCHINI (pouvoir à Julie SAPIN), Thomas CHESNE (pouvoir à Sébastien CHAVET)

**ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE** : Hugo SUFFIT

-----

Monsieur David BOUCHER demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juillet 2020.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte et approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2020.

-----

### **Délibération n° 2020-035**

#### **VENTE DE CHEMINS-AUTORISATION DE CESSION SUITE A ENQUETE PUBLIQUE**

Rapporteur: Philippe NICOLAS

Philippe NICOLAS propose de faire un historique sur ce dossier car il a été enclenché par l'ancienne équipe municipale et que la décision finale revient à la nouvelle équipe.

Ainsi, à la fin du mois de Novembre 2018, une commission ad hoc a été créée par le conseil municipal pour étudier l'ensemble des demandes d'achat de chemins ruraux reçues au cours des dernières années. Il commençait effectivement à y avoir beaucoup de demandes. Une information a été diffusée dans les journaux, les habitants avaient jusqu'au 8 mars 2019 pour confirmer leur demande d'achat ou proposer une nouvelle demande. 30 dossiers ont été étudiés.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises entre les mois de Mars et d'Octobre 2019 et a étudié les dossiers selon des principes définis à l'avance. A ce stade, un certain nombre de dossiers ont été supprimés car ils ne remplissaient pas les conditions de ventes d'un chemin rural (constat de la désaffectation à l'usage du public notamment)..

A la suite, lors du conseil municipal du 14 novembre 2019, le conseil municipal a acté du principe de vente de plusieurs chemins ruraux.

La procédure étant clairement établie, une enquête publique a été mise en œuvre à la suite

Un commissaire enquêteur a été ensuite désigné par arrêté du Maire et une enquête publique s'est déroulée du 16 décembre 2019 au 07 janvier 2020. Deux permanences du commissaire enquêteur se sont déroulées les 16 décembre et 7 janvier 2020.

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions motivées ainsi que son rapport circonstancié le 28 février 2020. Il y a seulement 3 avis négatifs.

Le service des domaines a été saisi par la commune le 06 mars 2020. Ce service dispose normalement d'un délai d'un mois pour répondre, malheureusement du fait du COVID, ces délais ont été allongés. Des pièces complémentaires ont été transmises le 16 juillet 2020, un avis positif a été transmis le 17 août (le service est d'accord avec les conclusions de l'enquête publique et les prix proposés par la commune).

Philippe NICOLAS dit qu'il reste à envoyer un courrier aux acquéreurs pour leur demander s'ils sont toujours d'accord avec leur proposition d'achat, pour leur proposer le prix, leur dire que les frais de bornage et de notaire seront à leur charge et qu'il risque d'y avoir pour certains des servitudes (ex: eau potable)..

Ludivine BOISTARD souhaite savoir comment les habitants sauront ensuite que ces chemins sont vendus. David BOUCHER lui répond qu'un seul chemin sur la liste proposée entraîne le détournement d'un chemin de randonnée, souvent ce sont des chemins qui donnent sur des champs, parcelles...Philippe NICOLAS dit qu'il y a aussi des chemins bouchés et quelques parcelles dans le bourg. Dans ce dernier cas, cela sera matérialisé. Philippe NICOLAS dit qu'il y a un avis défavorable quand les chemins sont beaucoup fréquentés car cela ne respecte pas les conditions de vente. Il rappelle à la suite qu'il y a quand même une cinquantaine de kilomètres de chemins à entretenir sur la commune.

Philippe NICOLAS propose ensuite de lister au conseil la liste des chemins un à un en donnant le nom de l'acquéreur, le nombre de mètres carrés estimés ainsi que le tarif global (il s'agit de la liste de l'ensemble des chemins proposés à la vente et ayant reçu un avis favorable)

<b>NOM Prénom Acquéreur</b>	<b>Nom du chemin</b>	<b>Tarif de vente proposé en euros /m<sup>2</sup></b>	<b>Superficie approximative</b>	<b>Tarif de vente approximatif</b>
<b>DAROL Jean-Charles</b>	Chemin rural du Buisson aux Billardières depuis le chemin rural de la Sasserie aux Billardières jusqu'au chemin rural dit "du Buisson " (délibération 2018-052)	1	3700	3 700,00 €
<b>NICOLAS Philippe</b>	Rue du huit mai parcelle AD 545	2	400	800,00 €
<b>BELFANTI Sophia</b>	Rue du Lavoir parcelle AD 588	2	60	120,00 €
<b>GFA RICHARD</b>	Chemin qui longe les parcelles cadastrées C 417 et 426 aux Arrachis	0,6	5500	3 300,00 €
<b>FOUCHER Marion</b>	Chemin rural dit "des Gaults au Bollières" aux Gaults	1	4200	4 200,00 €
<b>PAQUET/JANVIER</b>	Chemin situé entre la parcelle C 1550 et C 642 aux Telliers	1	1200	1 200,00 €
<b>GRESSET François</b>	Chemin rural dit "des Quétins " ou chemin "du Gredin" entre la parcelle E 848 et la route goudronnée des Quétins	1	850	850,00 €

<b>SENOBLE Thierry</b>	1° Chemin rural de Montcresson depuis Montcresson aux Supplices dans sa partie, depuis Montcresson jusqu'au chemin rural des Allingards à la Mardrelle.	1	3100	3 100,00 €
	2° La route goudronnée depuis l'ancienne voie ferée jusqu'à Montcresson	2	5000	10 000,00 €
	3° Chemin rural de Montcresson depuis Montcresson jusqu'au carrefour entre celui-ci et le chemin de Montcresson à la Muletière	1	1400	1 400,00 €
<b>RAMOND Jean-Jacques</b>	Chemin rural reliant les Salons à Montcresson traversant les parcelles B 1269 - 352 -353 - 354 à partir du compteur EDF à la limite de Montcresson	1	950	950,00 €
<b>TECHENET Jean</b>	Chemin rural dit "de Sully" et du chemin reliant la Raterie à Maison neuve	1	900	900,00 €
	Chemin rural dit "de Sully" au départ de la route départementale 56 jusqu'au bout des parcelles	0,6	11700	7 020,00 €
<b>LAURENT Pierre</b>	Chemin rural de la Collaudière à la Route de Saint Gondon dans sa partie entre la route de St Florent et le carrefour du chemin rural de Maison neuve aux Deniaux	1	1400	1 400,00 €
	Chemin rural de Maison neuve aux Deniaux depuis la mare de Maison neuve jusqu'au CD 56	0,6	2800	1 680,00 €
	Chemin rural de la Collaudière à la Route de Saint Gondon dans sa partie entre le chemin rural de Maison neuve aux Deniaux et jusqu'à la route de St Gondon	1	11000	11 000,00 €
<b>SCI DES PLATANES</b>	Chemin rural partant de la D51 jusqu'à la parcelle B 1319 aux Platanes	0,6	1260	756,00 €
<b>Indivision HODEAU HODEAU Joël</b>	Chemin rural de la Sablonnière bordant les parcelles B 269 à B 1660 à Porceau	1	1450	1 450,00 €
<b>NANTOIS Rémi</b>	Zonede la Balière à partir du chemin rural de l'Ormeau aux Telliers entre les parcelles D 303 - 322 jusqu'au bâtiment de la Ballière entre les parcelles D 311 et 313	0,6	4000	2 400,00 €
<b>HUARD Jérôme</b>	Chemin rural dit "des derrières" aux Guillains	1	2000	2 000,00 €
<b>BARON Benoit</b>	Chemin rural situé entre les parcelles B 468 et 467 aux Gâtines	1	1600	1 600,00 €

	Chemin qui part des Gâtines au chemin rural des Planquerets à la Mardrelle.	1	7200	7 200,00 €
<b>PAJON Oliver Karine VIOUX</b>	Chemin du Bersac au Gros Chêne	2	1200	2 400,00 €
<b>BALLERINI Bruno</b>	Une partie de la parcelle A 570, environ 500 à 600 m <sup>2</sup> Lotissement la Romancière	2	500	1 000,00 €
<b>DS SMITH CHOUANARD</b>	Chemin d'accès	1	2700	2 700,00 €
<b>PETERS / LEVEQUE</b>	Parcelle C 1534 à l'entre deux	1	2100	2 100,00 €

Philippe NICOLAS rappelle les prix proposés:

- chemin goudronné dans le bourg ou proche du bourg: 2€:m<sup>2</sup>. Il dit que ce sont les mêmes tarifs que les ventes faites antérieurement avec une petite augmentation due à l'inflation. Pour les chemins ouverts/praticables, le tarif est de 1€. Enfin, pour les chemins bouchés ou non praticables, le tarif est de 0,6 €:m<sup>2</sup>

Après avoir entendu les explications de Philippe NICOLAS, David BOUCHER demande au conseil municipal de procéder au vote de cette délibération en deux parties. En effet, Philippe NICOLAS est concerné par la vente d'un chemin et David BOUCHER ne souhaite pas que cette délibération puisse constituer une prise illégale d'intérêts pour Philippe NICOLAS. Ainsi, il fait procéder dans un premier temps à un vote de l'ensemble des chemins sans le chemin concernant Philippe NICOLAS. Le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis du commissaire enquêteur est d'acter la vente des chemins ayant reçu un avis favorable à l'enquête publique aux tarifs proposés. Philippe NICOLAS se retire de la salle ensuite et David BOUCHER propose un vote concernant le chemin le concernant, cette vente est actée à la majorité des membres du conseil municipal (Monsieur Philippe NICOLAS s'est abstenu du fait qu'il ait quitté la salle) au tarif proposé.

-----

#### **Délibération n° 2020-036**

### **URBANISME-LES ARCHENAUTS : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET DELIMITATION DES PROPRIETES COMMUNALES**

Rapporteur : Philippe NICOLAS

Un litige oppose depuis de nombreuses années, Monsieur et Madame DUMAIS et Monsieur GUERIN au lieu dit « Les Archenaults ». En mai 2017, le tribunal de Grande Instance de Montargis a désigné un expert judiciaire qui a proposé des limites aux différentes propriétés.

Le tracé du chemin du village est modifié par rapport aux limites actuelles. Les parties ont décidé de terminer amiablement cette procédure. Un plan annoté (fourni en annexe de la note de synthèse au conseil municipal) permet de délimiter les nouvelles propriétés de chacun. Chacun reconnaissant que ce plan délimite sa propriété respective.

David BOUCHER dit qu'une partie de l'équipe municipale s'est rendue sur le site pour constater le bornage et qu'il n'y a pas de remarques particulières.

Le conseil municipal autorise donc à l'unanimité Monsieur le Maire a signer ce protocole transactionnel et accepte par ce biais le nouveau tracé du chemin communal.

-----

#### Délibération n° 2020-037

### COMMISSIONS MUNICIPALES-MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CULTURE COMMUNICATION

Rapporteur : David BOUCHER

Lors du conseil du 11 juin 2020, le conseil municipal avait adopté la composition des différentes commissions municipales.

Sébastien CHAVET a fait connaitre par la suite son intention de rejoindre la commission « Culture-Communication ». Le conseil municipal acte à l'unanimité la présence de Sébastien CHAVET à cette commission qui se composerait alors de la manière suivante :

<b>CULTURE - COMMUNICATION</b>	
<b>Président</b>	David BOUCHER
<b>Rapporteur</b>	Jean-Philippe Devienne
<b>Membres</b>	Celine TACCHINI
	Francine CASTERAN DAVID
	Séverine DEPOILLY
	Sébastien CHAVET

-----

#### Délibération n° 2020-038

### COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES-APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2019

Rapporteur: Philippe NICOLAS

Philippe NICOLAS dit qu'il est dans la commission Assainissement de la communauté des communes giennoises avec Hugo SUFFIT et qu'il faut donc leur faire remonter les informations concernant ce domaine.

Il dit que l'assainissement est géré par la communauté des communes pour toutes les communes, cependant, Langesse et le Moulinet n'ont pas d'assainissement collectif. Ce service est géré en régie complétée par des interventions de prestataires.

Le service concerne environ 12 000 abonnés et 5 abonnés industriels. Le linéaire est de 190 km, il est donc énorme. Il y a 6 stations d'épuration, la dernière modification concerne la station de Poilly avec un fonçage sous la Loire pour relier Gien.

Concernant une facture type pour un ménage (120 m3), le montant moyen s'élève à 223 €

Concernant les projets pour l'avenir, il y a eu des études en 2019 pour des travaux réalisés en 2020/2021: réseau unitaire de Gien et station d'épuration des Choux.

L'assainissement individuel représente quant à lui 5000 habitants environ soit 1850 installations où des contrôles périodiques sont réalisés. 145 contrôles ont été réalisés en 2019 dont environ 40 dans le cadre de ventes.

Ce service rappelle que des tarifs préférentiels pour les vidanges ont été négociés avec la société MEYER. Jean-Philippe DEVIENNE dit à ce propos que les usagers doivent contacter la communauté des communes, il y a ensuite un programme d'intervention mais il ne faut pas s'attendre à avoir une intervention dans les 3 jours suivants. Nathalie HENRY dit que même si l'intervention n'est pas immédiate, elle est néanmoins rapide. Ludivine BOISTARD ajoute qu'il serait bien de faire une communication sur ce point sur le prochain bulletin municipal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement de l'exercice 2019 qui avait été joint à la note de synthèse et qui doit être présenté aux conseils municipaux des communes de la communauté de communes dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

-----

### Délibération n° 2020-039

#### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU 2019**

Rapporteur : Philippe NICOLAS

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Philippe NICOLAS détaille les grandes lignes de ce rapport qui a été transmis en annexe de la note de synthèse aux conseillers municipaux.

Ce service concerne 1366 abonnés et 1 abonné industriel (la cartonnerie). La consommation moyenne est de 200 m<sup>3</sup>. La station de pompage est située aux Bouards, elle fournit également de l'eau pour la commune d'Autry-le-Châtel. En 2019, 319 000 m<sup>3</sup> ont été pompés mais il y a des fuites, des bâtiments non reliés... d'où un delta d'environ 50 000 m<sup>3</sup> avec le nombre de mètres cubes vendus (269 000 m<sup>3</sup>). Le tarif du mètre cube est de 1,14 € HT auquel il faut ajouter le tarif de l'assainissement. Il y a beaucoup d'indicateurs dans le rapport, le rendement est par exemple de 84%. Depuis 2014, aucun linéaire n'a été renouvelé à part les travaux réalisés récemment. Philippe NICOLAS renvoie les conseillers à la page 18 qui reprend en synthèse l'ensemble des indicateurs.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce rapport. Il sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération.

-----

### Délibération n° 2020-040

#### **SERVICE DE L'EAU – TARIFS AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020**

Rapporteur : David BOUCHER

Les tarifs de l'eau proposés sont les suivants : (augmentation de 2% par rapport aux tarifs précédemment appliqués pour tenir compte de l'inflation)

	Tarif
Part fixe : redevance d'entretien du compteur :	

Compteur de diamètres 15 et 20	51.41 € HT
Compteur de diamètre 25	82.88 € HT
Compteur supérieur ou égal à 32	92.74 € HT
<u>Part variable</u> : consommation d'eau	1.16 € HT / m3

Le tarif pour la cartonnerie DS Smith Chouanard est de 0.63 € HT / m3  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

-----

### Délibération n° 2020-041

#### **BUDGET COMMUNAL – TARIFS 2019/2020 ECOLE DE MUSIQUE**

Rapporteur : Stéphanie CHEVALLIER

Les tarifs de l'école de musique pour la saison 2019/2020 ont été votés lors du conseil municipal du 24 juin 2019 (délibération 2019-041 jointe à la note de synthèse).

Le 1<sup>er</sup> trimestre (octobre/novembre/décembre) a été facturé mais les trimestres suivants n'ont pas été facturés suite à la mise en place du confinement à compter du 17 mars et de l'arrêt concomitant de l'école de musique. Les cours n'ont pas repris physiquement. Certains professeurs ont assuré un suivi à distance de leurs élèves.

Il convient donc que le conseil municipal se prononce sur le montant de la facturation pour le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> trimestre (prorata temporis...)

Il convient également de se prononcer sur le montant pour les prestations de l'orchestre à cordes (dont le montant est annuel).

Après s'être réunie, la commission scolaire propose de faire une application des termes du règlement intérieur qui dispose que "tout trimestre commencé est du". Par conséquent, le 2<sup>ème</sup> trimestre est facturé en entier tout comme le 2<sup>ème</sup> paiement des prestations annuelles (orchestre à cordes). Le 3<sup>ème</sup> trimestre n'est pas facturé du fait de non reprise des cours avant la fin de l'année scolaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de facturer le 2<sup>ème</sup> trimestre à 100% ainsi que l'orchestre à cordes. Par contre la 3<sup>ème</sup> partie du paiement de l'orchestre à cordes ainsi que le 3<sup>ème</sup> trimestre ne sont pas facturés.

-----

### Délibération n° 2020-042

#### **ECOLE DE MUSIQUE – TARIFS 2020-2021**

Rapporteur: Stéphanie CHEVALLIER

Les tarifs trimestriels pour l'année scolaire 2020-2021 proposés par la commission scolaire sont les suivants : (augmentation de 2% pour tenir compte de l'inflation)

	Cours individuels			Cours collectifs		
	1/2H	3/4H	1H	1/2H	3/4H	1H
Adultes	122.15 €	152.69 €	183.21 €	91.61 €	114.5€	137.38 €

		Enfants		
		1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et s
Jardin musical		37.31 €	27.99 €	18.65 €
Cours individuels	1/2h	72.63 €	54.48 €	36.32 €
	3/4h	90.78 €	68.09 €	45.40 €
	1h	108.95 €	81.71 €	54.48 €
Cours collectifs	1/2h	54.48 €		
	3/4h	68.10 €		
	1h	81.71 €		
2 <sup>ème</sup> instrument	1/2h	36.32 €		
	3/4h	45.40 €		
	1h	54.48 €		

Les tarifs annuels proposés sont les suivants pour l'année scolaire 2020-2021 :

		Elève de l'école de musique	Non élève de l'école de musique
Orchestre à cordes	1/2h	87.81 €	110.40 €
	3/4h	132.5 €	165.61 €
Orchestre junior	2h	gratuit	86.15 €

La dégressivité est applicable dans l'ordre d'inscription des élèves au sein d'une famille.

Les trimestres facturés sont les suivants :

-1<sup>er</sup> trimestre : octobre-novembre-décembre

-2<sup>ème</sup> trimestre : janvier-février-mars

-3<sup>ème</sup> trimestre : avril-mai-juin

Stéphanie CHEVALLIER dit que la commission scolaire souhaite travailler cet automne sur ces tarifs et sur une nouvelle organisation pour l'école de musique. Ce travail sera réalisé en concertation avec l'Harmonie. En effet, le déficit est d'environ 25 000 €. DavidBOUCHER dit qu'effectivement le coût est important pour la commune mais ceci représente néanmoins une politique culturelle. Les déficits ont diminués ces dernières années mais en même temps les budgets se sont restreints pour la commune . David BOUCHER souligne qu'il est important qu'un travail soit réalisé avec l'Harmonie et les professeurs de musique.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que ces tarifs seront appliqués pour l'année scolaire 2020-2021.

### Délibération n° 2020-043

#### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR-TARIFS 2020-2021

Rapporteur: Stéphanie CHEVALLIER

La commission scolaire propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2020-2021. Les tarifs proposés sont ainsi suivants:

Quotient familial	Inf à 100	101 à 1799	Sup à 1800
Quart d'heure	0.52	0.54	0.56

L'accueil périscolaire du matin ouvre à 7h00 jusqu'à 8h30 et l'accueil périscolaire du soir ouvre à 15h55 jusqu'à 18h30.



Stéphanie CHEVALLIER dit qu'en effet, la commission scolaire souhaite travailler cet automne sur la mise en place d'une nouvelle structure de tarifs pour la rentrée de Janvier (forfait ou non). Les tarifs seront donc revus avant la fin de l'année scolaire dans la continuité de la mise en place du portail famille pour la partie cantine scolaire.

Bernadette POIRIER demande donc si les tarifs appliqués jusqu'au 31 décembre 2020 sont les mêmes que ceux appliqués pour l'année scolaire 2019-2020. Il lui est répondu par l'affirmative.

Ludivine BOISTARD dit que les réflexions portent sur le maintien ou non d'une tarification au ¼ d'heures, un passage éventuel à la ½ heure, la mise en place d'un forfait matin... Les réflexions tendent à trouver une solution pour être le plus équitable possible.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des tarifs à compter du 1er septembre.

-----

#### **Délibération n° 2020-044**

#### **RESTAURANT SCOLAIRE-TARIFS 2020-2021**

Rapporteur: Stéphanie CHEVALLIER

Le tarif « enfant » pour l'année scolaire 2019-2020 était de 3.54 €, le repas adulte était de 6.79 €. La commission scolaire propose de ne pas modifier ces tarifs.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année scolaire 2020-2021.

Il est rappelé que le conseil municipal avait décidé lors de sa séance du 19 décembre 2019 afin de mettre en place le portail famille que :

- Les prestations seront payables à la réservation (donc avant l'exécution des prestations, avant la prise du repas)
- Les réservations en ligne seront possibles par les parents jusqu'à 8 jours avant la date du repas. A l'issue, elles seront bloquées. Par conséquent, les parents devront réserver en dernier délai le lundi pour un repas le lundi suivant, le mardi pour un repas le mardi suivant....

Les services de la commune pourront procéder à la réservation des repas dans un délai compris entre 48h et 8 jours avant la prestation. Cette réservation fera l'objet d'un supplément de 0.50 € sur le prix unitaire du repas.

- Les annulations en ligne seront possibles par les parents jusqu'à 48h avant la prestation. A défaut, les repas seront facturés aux familles.
- Les repas qui ont été réservés mais qui n'ont pas été pris du fait d'une maladie de l'enfant dûment justifiée seront remboursés.

Ces dispositions n'ont pas été inscrites dans le règlement intérieur car le portail famille n'a pas été mis en place à la suite. Le règlement intérieur du restaurant scolaire sera mis à jour avec ces nouvelles modalités.

Ludivine BOISTARD souhaite savoir si la majoration de 50 centimes sera appliquée au mois de Septembre du fait des délais de mise en place du portail famille ? David BOUCHER lui répond que l'on tolérera une certaine souplesse.

-----  
**Délibération n° 2020-045**

**BUDGET LOTISSEMENT DES ETANGS-DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Guy CARMIER

Les dépenses de fonctionnement faites au 1<sup>er</sup> trimestre n'ont pas été reprises dans le budget primitif voté lors du conseil municipal de juillet 2020.

Les dépenses déjà engagées s'élèvent à 20 002 € (les montants avaient été arrondis pour le budget primitif)  
Il est nécessaire que le conseil municipal adopte la décision modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
<b>Section de fonctionnement</b>			
605 – Travaux	15 000 € (+20 000 €)	7015 – Ventes d terrains aménagés	207 757 € (+20 000 €)
023 Virement section d'investissement	244 075.43 € (+20 000 €)	71355 – Variation des terrains aménagés	503 539 € (+20 000 €)
Total	732 614.43 € (+40 000 €)	Total	732 614.43 € (+40 000 €)
<b>Section d'investissement</b>			
3555 -040 Terrains aménagés	506 539 € (+20 000 €)	021- Virement de la section de fonctionnement	244 075.43 € (+20 000 €)
Total	713 404 .43 € (+20 000 €)	Total	713 404.43 € (+20 000 €)

David BOUCHER ajoute que les écritures comptables sont relativement difficiles à comprendre pour le budget du lotissement mais qu'il s'agit effectivement que de l'ajout de 20 000 € au montant des travaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 1 pour le budget du lotissement des Etangs.

**INFORMATIONS DES DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION**

Décision 2020-008 : Ouverture d'une ligne de Trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

Guy CARMIER ajoute que cette ligne de Trésorerie est conclue pour une durée d'un an et que le coût représente environ 800 € pour une année entière.

-----  
**EXPRESSION DES CONSEILLERS**

Philippe NICOLAS commence par évoquer les travaux de l'antenne relais de l'Eglise. La réception des travaux a eu lieu le 18 août dernier. Deux antennes sont en service, un module est hors service et doit être remplacé, le remplacement devrait avoir lieu le 10 septembre. Il souligne que les travaux durent depuis bientôt 4 ans... Ludivine BOISTARD demande s'il y aura un meilleur réseau. Philippe NICOLAS répond que cela ne concernera que la couverture réseau mobiles et 4G. Il n'est pas question d'y avoir la 5G.

Jean-Philippe DEVIENNE appelle chacun à être vigilant face aux cambriolages car il y a eu plusieurs cas ces derniers jours. Il informe également qu'un nouveau commerçant s'installera à Coullons à partir de fin Septembre sur le marché, il s'agit de la pâtisserie Lolotte.

Bernadette POIRIER dit qu'elle a fait parvenir un bilan de la commission sociale. Elle dit que cette dernière a travaillé sur les impayés locatifs, plusieurs personnes ont été reçues et environ 4000 € ont été perçus. Le suivi se déroulera ensuite en lien avec la comptable.

Concernant le CCAS, elle informe du nom des personnes membres dites « nommées », il s'agit de Sylvie BOUCHET (nouveau membre) et Valérie CARRE, Renaud DION, Monique SADOUL (anciens membres). Le CCAS a donc pu être mis en place.

A propos du repas des aînés, Bernadette POIRIER précise que ce repas a été reporté car il devait se tenir pendant le confinement mais comme le virus est toujours présent, ce repas ne peut pas être reprogrammé pour le moment. Par conséquent, un bon repas est proposé à chacun au restaurant de la Barbe Grise pour ceux qui le souhaitent, les autres pourront avoir un colis de Noël à la fin de l'année.

Concernant la canicule, le CCAS a appelé l'ensemble des personnes à risques mais il s'avère qu'il faut reprendre les choses. Le CCAS appelle donc chacun à communiquer des informations pour signaler des personnes à risques et appelle chacun à contacter le CCAS s'il souhaite figurer sur le registre. Ce registre est également utilisé pour le plan Grand froid et les personnes en détresse.

Nathalie HENRY dit que plusieurs personnes lui ont fait remarquer avoir été agréablement surprises par les appels et ont trouvé appréciable que l'on s'occupe d'eux sans qu'on le demande. Les retours sont donc plutôt positifs.

Bernadette POIRIER dit qu'elle a contacté les partenaires sociaux et associatifs pour échanger avec eux et mieux se connaître pour échanger plus facilement à l'avenir.

Michel POUPET souhaite remercier le service espaces verts et plus globalement les personnes qui s'occupent des fleurs sur la commune car elles sont magnifiques cette année malgré les chaleurs et le manque d'eau.

David BOUCHER souhaite remercier les commissions pour le travail réalisé sur les impayés et l'accompagnement des personnes concernées.

David BOUCHER rappelle que selon la loi, le public doit s'abstenir de toute intervention ou de toute manifestation pendant le conseil de plus il n'est pas tenu de leur donner la parole à la fin de celui-ci. Les personnes souhaitant rencontrer les élus peuvent demander à être rencontrées en dehors du conseil municipal et que les élus seront là pour les écouter. Il donne ensuite la parole aux personnes présentes.

Jean-Philippe DEVIENNE remercie les services techniques pour le travail réalisé aux Archenaults, Julie SAPIN remercie également pour les travaux réalisés aux Telliers.

Il rappelle que le prochain conseil municipal aura lieu le 15 octobre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

À Coullons, le 28 août 2020  
Le secrétaire,  
Hugo SUFFIT